

# CONSTRUISSONS ENSEMBLE l'avenir de Plougrescant

## Pourquoi élaborer un PLU ?

Élaborer un Plan local d'urbanisme, c'est s'interroger sur l'avenir du territoire à moyen et long terme.

C'est l'occasion pour la commune de relever les défis de demain et de fixer les grands principes de développement (démographique, économique, agricole, d'offre en équipements et en services, de déplacements et de transports, d'équilibre social de l'habitat) dans le respect du développement durable.

C'est aussi permettre la prise en compte des évolutions législatives et de l'intégration de la commune dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Trégor.

## Votre avis nous intéresse !

Exprimez-vous sur le **registre destiné à recueillir vos observations et vos suggestions**. Il est disponible à l'accueil de la mairie jusqu'à l'arrêt du PLU.

Vous pourrez également émettre votre avis sur le projet lors de l'enquête publique.

**Deux réunions publiques seront organisées** afin d'échanger et de débattre avec vous sur le projet. Elles se tiendront aux moments clés de la démarche afin que vous puissiez vous exprimer sur les orientations choisies.



# LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU définit les règles pour quiconque veut construire, modifier, transformer, réhabiliter ou agrandir une construction.

## Son contenu

- Un rapport de présentation (diagnostic territorial, évaluation environnementale, explication des choix retenus)
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Un règlement écrit pour chaque zone du territoire et des pièces graphiques

## Les principales étapes

